



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-430**

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : 17/12/2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.**

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé



01.01

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, « dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le document qui vous est présenté aujourd'hui, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, décrit sous une forme synthétique la situation de la collectivité au regard des cinq finalités citées à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il s'agit d'un rapport annuel, donc déjà élaboré en 2011, 2012 et 2013, sur la base d'un ensemble d'indicateurs et en valorisant les réalisations les plus significatives :

- les politiques publiques, les orientations et les programmes,
- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et

des activités internes de la collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation de la Ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable.

DL.2014-430 - INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.- Information du
Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 17 décembre 2014

151-14

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

COURRIER ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014

OBJET DE L'ACTE : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-430

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-431

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – BUDGET PRIMITIF 2015 – MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 05 JANVIER 1988

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-432

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-433

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – ADMISSIONS DE SOMMES EN NON VALEUR + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-434

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015
+ Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-438

OBJET DE L'ACTE : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2014 ENTRE LE BUDGET GENERAL
ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-439

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -
OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-440

OBJET DE L'ACTE : MARCHES DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX N°A10.018 -
A10.065 - A10.021 - A10.022 - A10.023 - A10.025 - A10.026 - A10.028 - A10.029 - A10.030 - A10.031
- A10.032 - A10.033 - A10.034 - A10.062 - A12.003 - APPROBATION DES AVENANTS PORTANT
PROLONGATION DE LA DURÉE DES CONTRATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES
AVENANTS. + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-461

OBJET DE L'ACTE : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
FOURRIERE REFUGE POUR ANIMAUX "PAR VOIE D'AFFERMAGE" - RESILIATION DU
CONTRAT POUR FAURE DU DELEGATAIRE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-464

OBJET DE L'ACTE : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE
COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS -
CRÉATION DE POSTES A L EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU
COMPLEXE ANIMALIER

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-465

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

**OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU COMPTE RENDU
D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
POUR L'ANNEE 2013 + Annexes**

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-467

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE ENVIRONNEMENT URBAIN & HYDRAULIQUE

Direction Environnement et Risques Majeurs

**RAPPORT SUR LA SITUATION
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Décembre 2014

SOMMAIRE

<u>Introduction et méthodologie</u>	2
<u>1ère partie : Des actions et programmes qui intègrent les finalités du développement durable</u>	3
I- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	4
II- Préservation de la biodiversité – protection des milieux et des ressources.....	9
III- Épanouissement de tous les êtres humains	14
IV- Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et entre générations.....	19
V-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	22
<u>2ème partie : La collectivité exemplaire et responsable</u>	23
I- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	24
II- Préservation de la biodiversité – protection des milieux et des ressources.....	28
III- Épanouissement de tous les êtres humains.....	29
IV- Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et entre générations.....	29
V-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	31
<u>ANNEXES</u>	34

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » dispose que *« dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »*.

Le décret 2011-687 du 17 Juin 2011 et la circulaire d'application du 3 août 2011 sont venus préciser le contenu et les modalités de présentation du rapport, présentation faite par l'exécutif préalablement au débat sur les orientations budgétaires.

Cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens. C'est aussi l'occasion d'inscrire la démarche développement durable au cœur des politiques et des réalisations, dans une perspective d'amélioration continue

La situation de la collectivité est décrite au regard des *cinq finalités du développement durable* citées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au regard de ces cinq finalités, le rapport comprend deux parties : un **volet territorial** dressant le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire communal, et un **volet interne à la collectivité** présentant le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des services, et des activités. Il s'appuie sur le *« cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable »*.

Le rapport 2014 n' a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité. Il est prioritairement axé sur les évolutions 2010 - 2014 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable.

Il a été réalisé en interne sur la base des données disponibles (sous forme de rapports d'activités, bilans, tableaux de bord ou autres documents...). Ces données ont été recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources ».

**1ère partie : Des actions et programmes qui intègrent les finalités du
développement durable**

Remarque préliminaire

L'année 2014 a vu la finalisation des études du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'arrêt du projet au Conseil Municipal du 30 juillet 2014. C'est un document particulièrement important qui engage l'évolution de notre commune dans de nombreux domaines pour les 15 ans à venir, et qui trouve une résonance particulière dans chacune des finalités du développement durable.

Un travail important a été réalisé tout au long de l'élaboration de ce document, en vue de l'intégration des principes du développement durable à plusieurs niveaux:

- Diagnostic
- Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Règlement
- Procédures d'évaluation.

Ce document fait actuellement l'objet d'une enquête publique et devrait être approuvé au 2ème trimestre 2015. Une analyse de la démarche sous l'angle des cinq finalités du développement durable sera effectuée à l'occasion du rapport Développement Durable 2015.

I- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

I-1 Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)

La mise en oeuvre du **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)** de la Ville se poursuit en 2014. Un rappel des 17 actions prioritaires est donné en annexe 1. Bon nombre de ces actions relèvent d'une évolution déjà engagée dans le fonctionnement des services concernés et la référence au dispositif PCET est ainsi mentionnée autant que nécessaire dans les pages qui suivent. Rappelons également que l'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2020, les dispositions du « 3 fois 20% » :

- > réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- > augmenter de 20% la performance énergétique ;
- > porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (voir tableau ci-dessous).

Production d'énergie renouvelable sur le territoire d'Aix-en-Provence entre 2004 et 2012 (Mwh/an)

PCET actions n°11 et 12

Sources d'énergie	Quantités (Mwh/an)			
	2004*	2007*	2010*	2012**
Petite hydraulique	740	-	787	787
Photovoltaïque	-	26	737	6355
Solaire thermique	24	497	739	2543
Biogaz	-	-	15 154	15 525
Biogaz (électrique)	-	-	-	19 195
Bois énergie	-	-	-	69 305
Bois énergie (estimation poêles à bois)	-	-	-	42 733
Géothermie (estimation)	-	-	-	3 045
Aérothermie (PAC) (estimation)	-	-	-	10 856
TOTAL				170 345

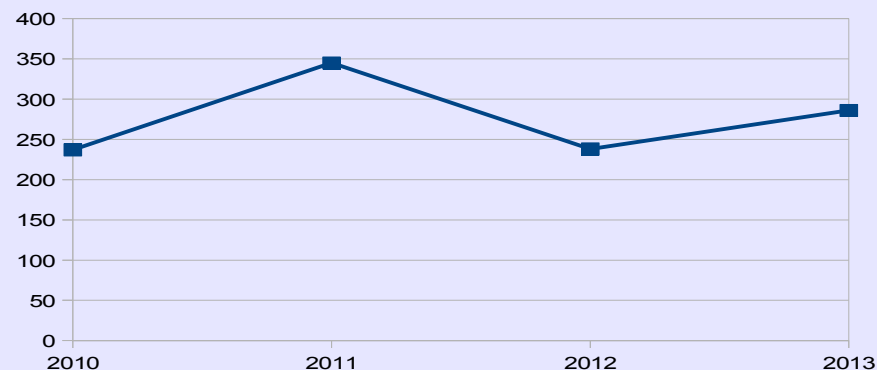
* Données site Energ'air PACA ** Données Étude CPA EnR 2014

NB : Les données mises en ligne sur le site Energ'air PACA ont été complétées par une étude lancée en 2014 par la Communauté du Pays d'Aix (CPA). Cette étude (toujours en cours) permettra de suivre régulièrement l'évolution des productions d'EnR sur notre commune ainsi que le tonnage d'équivalents CO2 évités à partir de statistiques régionales et/ou nationales.

Un organisme pour l'information de la population : l'EIE (Espace Info Energie) :

> Cette structure, créée dans le cadre d'une convention Région-CPA-ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), est gérée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Elle intervient sur Aix en Provence et le Pays d'Aix, pour délivrer auprès du grand public des informations objectives et inciter à la maîtrise de l'énergie. Elle travaille également sur la réalisation de *projets territoriaux spécifiques*, qui lui permettent d'accroître son impact auprès de publics ciblés, et de s'ancrer localement en trouvant des cofinancements et des partenariats.

Evolution du nombre de contacts recensés dans le cadre de l'accueil du public, au niveau d'Aix-en-Provence (source CPIE)



I-2 Réseau de chaleur

PCET action n°14

L'année 2013 aura été marquée par la mise en service de la chaufferie bois sur le site des Fenouillères à Encagnane. Cet équipement d'une puissance de 16,4 MW fonctionne à hauteur de 70% avec des plaquettes forestières (25 à 27 000 tonnes de bois par an) et permet de remplacer une énergie fossile (gaz) par une énergie renouvelable dans des proportions importantes, ce qui économisera à terme **1,5 Tep** par jour.

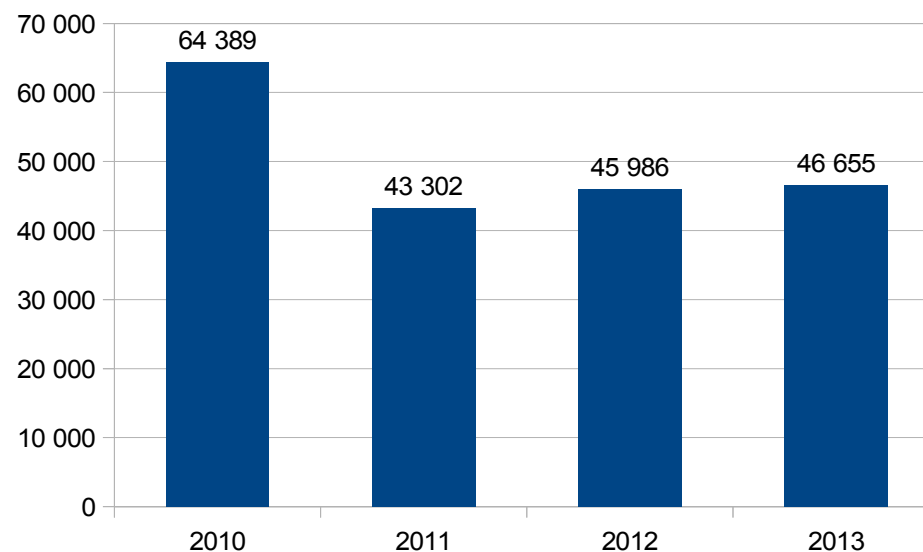
> *Il est à noter une augmentation modérée des puissances souscrites et la mise en place d'un nouveau périmètre de concession intégrant la ZAC de la Constance, le quartier de la Beauvalle, et le quartier de la Pauliane (Campus Mirabeau).*

Réseau de chaleur urbain : chiffres clés 2010-2013	2010	2011	2012	2013
Puissance souscrite	64 389 kW	43 302 kW	45 986 kW	46 655 kW
Evolution puissance souscrite 2011-2013			6,2 %	7,1 %
Nombre d'équivalents logements desservis		7 000	7 500	
Consommation globale sur le réseau				70 992 MWh
Mix énergétique (part du bois énergie dans l'énergie produite)		100 % gaz	100 % gaz	94 % gaz - 6 % bois

Evolution de la puissance souscrite (en kW) entre 2010 et 2013

> *La diminution sensible observée entre 2010 et 2011 correspond à un réajustement des contrats d'abonnement lors du changement de concessionnaire.*

> ***Deux résidences ont été raccordées au réseau en 2013 : la copropriété Les Dahlias (590 kW) et la copropriété Les Cigales (190 kW) .***



Qualité de l'air

Une convention de partenariat a été passée avec l'organisme AirPACA afin de mettre en place un suivi de la qualité de l'air sur les quartiers d'Encagnane et de la Beauvalle. L'enjeu est de maîtriser notamment l'*impact du réseau de chaleur urbain*, suite aux nouvelles conditions de fonctionnement (augmentation de la capacité, passage à la biomasse), ainsi que l'impact des autoroutes (A8, A51) de l'entrée de ville proche (avenue Henri Mouret).

Une campagne d'évaluation a ainsi été menée de septembre 2013 à septembre 2014, avec une station de surveillance établie à l'école des Floralties, et 7 sites de mesures (tubes passifs) répartis sur l'ensemble du périmètre concerné. Le rapport d'études est actuellement en cours d'élaboration.

I-3 Déplacements - stationnement :

PCET action n°15

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de la Communauté du Pays d'Aix est entré dans sa phase opérationnelle. Cette démarche permettra, à l'horizon 2023, un recul de **27%** des émissions de GES générées par les déplacements, sur la commune d'Aix-en-Provence (23% sur l'ensemble du territoire de la CPA).

Plusieurs grands équipements gérés par la Communauté du Pays d'Aix (CPA) et situés sur la commune d'Aix-en-Provence ont été inaugurés en 2014:

- > Juin 2014 : mise en service de la **gare routière centrale**
- > Juillet 2014 : mise en service du **pôle d'échanges de Plan d'Aillane** (pôle d'activité des Milles)
- > Octobre 2014 : mise en service du **parc-relais de Malacrida** (quartier du Val-Saint-André)

Le pôle d'échange de Plan d'Aillane, ainsi que le parc-relais du Krypton (après triplement de sa capacité) constitueront des « gares routières secondaires », articulées avec la gare centrale. Cette nouvelle configuration permettra d'optimiser le schéma global des transports collectifs.

Deux lignes BHNS (Bus à haut niveau de service) sont programmées à l'horizon 2019. La ligne A assurera la liaison Plan d'Aillane – gare routière centrale. La ligne B, initialement prévue jusqu'au Val Saint André (depuis La Mayanelle), privilégiera finalement la desserte du côté sud de l'autoroute A8 (notamment le parc-relais du Krypton ainsi que le secteur de la Pauliane, support du futur Plan Campus).

Déplacements et mobilité active : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014
Surface des zones piétonnes existantes	14,47 ha	21,77 ha	35,79 ha	36,80 ha	37,36 ha
Linéaire de voies cyclables existantes	54 km	60 km	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Linéaire de couloirs bus existants		7,4 km	7,7 km	8 km	8 km
Nombre de voyageurs Aix en bus	13M	14,9M	15,4M	17,8M	-
Nombre de places de stationnement en parcs-relais et de dissuasion	2 195	2 305	2 523	2 543	3 093
Nombre de places de stationnement de la concession SEMEPA*:					
> parkings en centre-ville et tour de ville**					3 695
> places de stationnement payant sur voirie					3 300

*source : rapports délégués – ** sept sites : Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Pasteur, Mignet, Signoret, Méjanes

Il convient de signaler que chaque parking de la concession SEMEPA dispose désormais de deux places de stationnement pour les **véhicules électriques** (six pour le tout récent parking Malacrida, qui présente également 12 places pour les vélos). Des bornes de recharges sont proposées gratuitement aux usagers.

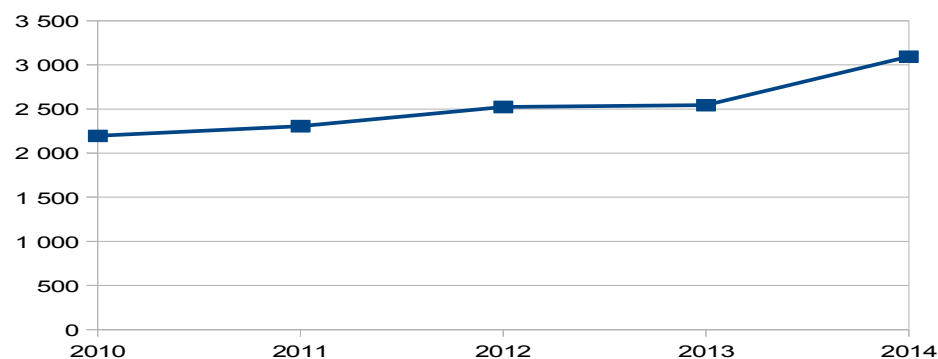
Récapitulatif de l'offre de stationnement en parcs-relais sur Aix-en-Provence (5 sites)

Krypton *	366 places
Route des Alpes	200 places
Hauts de Brunet	300 places
Plan d'Aillane	300 places
Malacrida	250 places

Soit un total de **1 416 places**

* les travaux débutés en octobre 2014 au Krypton permettront de porter la capacité de cet équipement à 900 places à l'horizon 2016

**Offre globale de stationnement en parcs (relais + dissuasion)
Evolution entre 2010 et 2014 (source : CPA - Direction de la Mobilité)**



Zones piétonnes

> Pour mémoire, les précédents secteurs piétonnisés ont été :

en 2012 : - le secteur **rue d'Italie** (6,04 ha)

- le secteur **rue Mignet** (7,48 ha)

en 2013 : - la **Place Jeanne d'Arc** (1,00 ha).

> L'année 2014 a permis de traiter l'**Esplanade Mozart** (0,57 ha).

Evolution de la surface de zones piétonnes sur Aix (en ha)

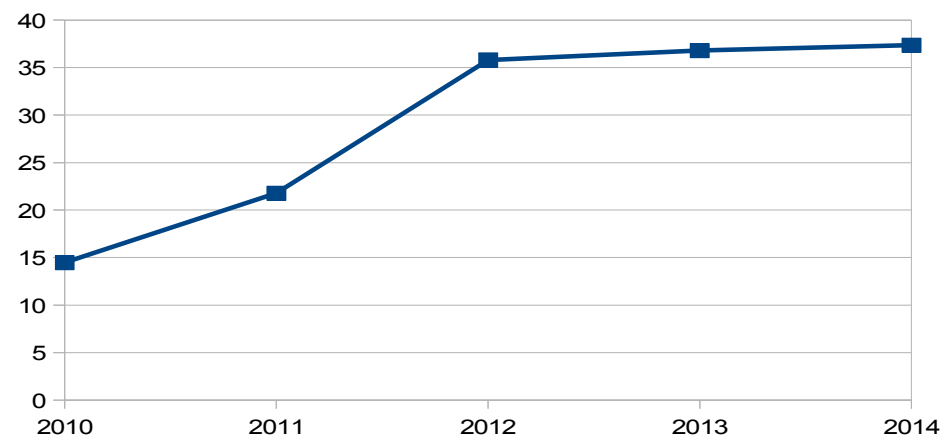


Schéma Directeur Cyclable

Le **Schéma Directeur Cyclable de la Ville d'Aix-en-Provence** a été approuvé par délibération du conseil Municipal du 17/12/2013. S'appuyant sur un diagnostic précis des potentialités du territoire communal en termes de déplacements cyclables, ce dispositif définit les modalités de développement des aménagements dans ce domaine, avec plusieurs objectifs :

- résorber les discontinuités observées ;
- désenclaver certains secteurs « clés » (axe : Aix centre / pôle d'activité des Milles / Duranne / Arbois) ;
- optimiser les liaisons interquartiers,
- intégrer des pistes cyclables en milieu urbain.

Le principe est également de permettre une meilleure cohabitation avec les autres modes (notamment les transports en commun), de s'appuyer sur la mise en place des parcs relais et des pôles d'échange, enfin de prendre en compte les nouvelles possibilités induites par l'usage des VAE (Vélos à Assistance électrique).

Les emplacements réservés pour la création d'itinéraires cyclables ont été transcrits dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et intégrés dans le cadre du PDU (Plan d'Aménagement Urbain) réalisé à l'échelle communautaire. Le Schéma Directeur Cyclable est entré depuis 2014 dans sa phase de mise en oeuvre opérationnelle.

II- Préservation de la biodiversité – protection des milieux et des ressources

I-1 Espaces naturels et espaces verts

La commune couvre un territoire de plus de 18 600 ha constitué de multiples paysages aux milieux naturels très variés, ce qui lui confère une biodiversité à forts intérêts écologiques et patrimoniaux. Ainsi, plus de **1 000 espèces végétales** et **230 espèces animales** sont répertoriées sur le territoire communal.

Les espaces naturels représentent environ 1/3 de la surface communale, soit plus de 6 000 ha, comprenant notamment :

- la forêt communale : suivant la démarche déjà engagée par la Communauté du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé, par délibération du Conseil municipal du 21/07/2014, d'adhérer à la **certification PEFC**, pour l'ensemble de son patrimoine forestier (voir encadré) ;

- deux **sites Natura 2000** (Arbois et Concors Sainte Victoire), disposant chacun d'un document de gestion (DOCOB) approuvé ;
- des secteurs de **massifs classés** : après le **Concors** en 2013, c'est le massif de l'**Arbois** qui fait cette année l'objet d'une procédure de classement ;
- une superficie d'espaces verts communaux s'élevant à **180 ha** pour les parcs et jardins et **30 ha** pour les terrains de sport, avec un patrimoine arboré comptant plus de **20 400 unités**.

Le label PEFC



« Pan European Forest Certification » devenu « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ».

> Généralement présenté comme un écolabel, c'est une marque de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant pour leur gestion aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC.

II-2 Eau (voir également partie III-1)

Réseau d'eau potable : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Nombre d'abonnés	17 601	17 935	18 656	19 387
Consommations totales facturées	10 633 292 m3	10 652 464 m3	10 561 875 m3	10 345 869 m3
Prix du service pour 120 m3 (<i>facture type, redevances Agence de l'Eau et toutes taxes comprises</i>)	140,55 € TTC	147,96 € TTC	151,61 € TTC	163,83 € TTC (2014 : 167,05 € TTC)
Prix du service au m3	1,17 € TTC	1,23 € TTC	1,31 € TTC	1,36 € TTC (2014 : 1,39 € TTC)
Réseau : Linéaire total	390,0 km	393,8 km	399,2 km	400,1 km
Linéaire d'extension / de rénovation	0,97 km / 3,78 km	3,30 km / 3,43 km	0,62 km / 3,74 km	3,06 km / 2,93 km
Rendement	84,33%	85,28%	85,31%	87,88%
Indice linéaire de pertes	13,88 m3/km/j	12,79 m3/km/j	12,63 m3/km/j	9,77 m3/km/j

Quelques observations :

La recherche systématique de fuites et leur réparation permettent d'améliorer le rendement du réseau à hauteur de 87,88% et de diminuer l'indice linéaire de pertes. *Une réduction de 30 % de cet indice linéaire est constatée entre 2010 et 2013.*

Le parc de compteurs est régulièrement renouvelé. Ainsi, 2 534 compteurs ont été renouvelés en 2013. *Le taux de renouvellement annuel du parc approche les 15 %.*

Par ailleurs, et conformément à la loi SRU, des individualisations de compteurs des copropriétés sont réalisées tous les ans à la demande des propriétaires. Ces opérations sont favorables à la limitation des consommations d'eau. *Actuellement, 11 % des contrats sont issus de ce processus d'individualisation, initié en 2008.*

II-3 Assainissement

> En 2013, **132 810 habitants** d'Aix-en-Provence sont raccordés au réseau public d'assainissement.

Réseau d'assainissement : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Linéaire total du réseau	333,7 km	340,2 km	342,6 km	401,0 km
Linéaire d'extension / de rénovation	1,84 km / 2,36 km	3,76 km / 3,28 km	2,36 km / 3,10 km	2,30 km / 3,08 km
Prix du service pour 120m3 <i>(facture type, redevances Agence de l'Eau et toutes taxes comprises)</i>	134,2 € TTC	154,45 € TTC	158,25 € TTC	163,07 € TTC
Prix du service au m3	1,12 € TTC/m3	1,28 € TTC/m3	1,32 € TTC/m3	1,36 € TTC/m3
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	14 565 t	12 348 t	13 568 t	2 602 t*
Taux de conformité des performances des équipements d'épuration	98,71%	98,71%	96,15%	95,5 %

* A partir de 2013, la quantité de boues indiquée est exprimée en tonnage de *matière sèche* uniquement (soit 20 % environ des valeurs précédentes)

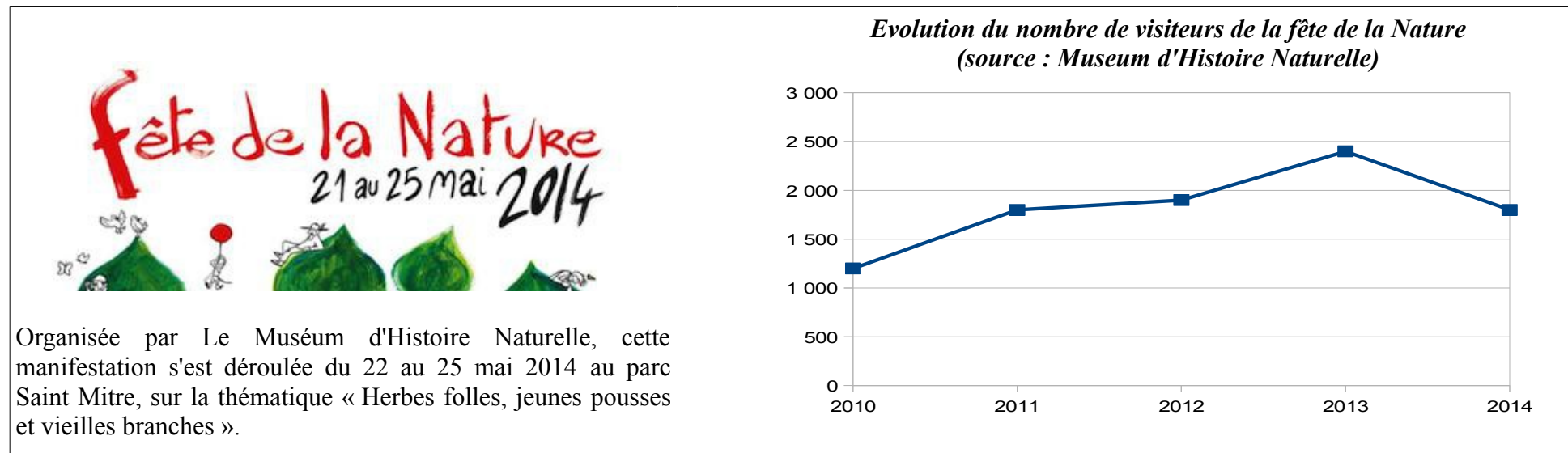
En 2013, des travaux de mise en conformité avec l'arrêté de déclaration « installations classées » de la plate-forme de compostage de l'Arbois ont été effectués, avec la clôture du site, la mise en place d'une structure béton étanche sur 1 ha et la réalisation d'un bassin de rétention de 1300 m3.

> *Le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées est ainsi géré sur trois filières distinctes : traitement par oxydation par voie humide (OVH), valorisation agricole du compost, et en complément filière de valorisation par compostage normalisé.*

Qualité des cours d'eau : évaluation de l'état écologique des eaux* (source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)		2010	2011	2012	2013
Cours d'eau	Station				
Arc	Pont D543 (Saint-Pons)	médiocre	moyen	moyen	<i>non disponible</i>
Ruisseau de la Luynes	Pont D59b (amont du village)	moyen	médiocre	médiocre	médiocre
Ruisseau du Grand Torrent	Pont D65	bon	bon	bon	bon
Touloubre	Pont D543 (aval de Puyricard)	médiocre	médiocre	moyen	moyen

* État déterminé conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation des états écologique et chimique des eaux de surface
Pour l'état écologique : état de l'année n = synthèse des résultats des années n et n-1

II-4 Information et sensibilisation : Quelques opérations phares



Opération Vigie-Nature :

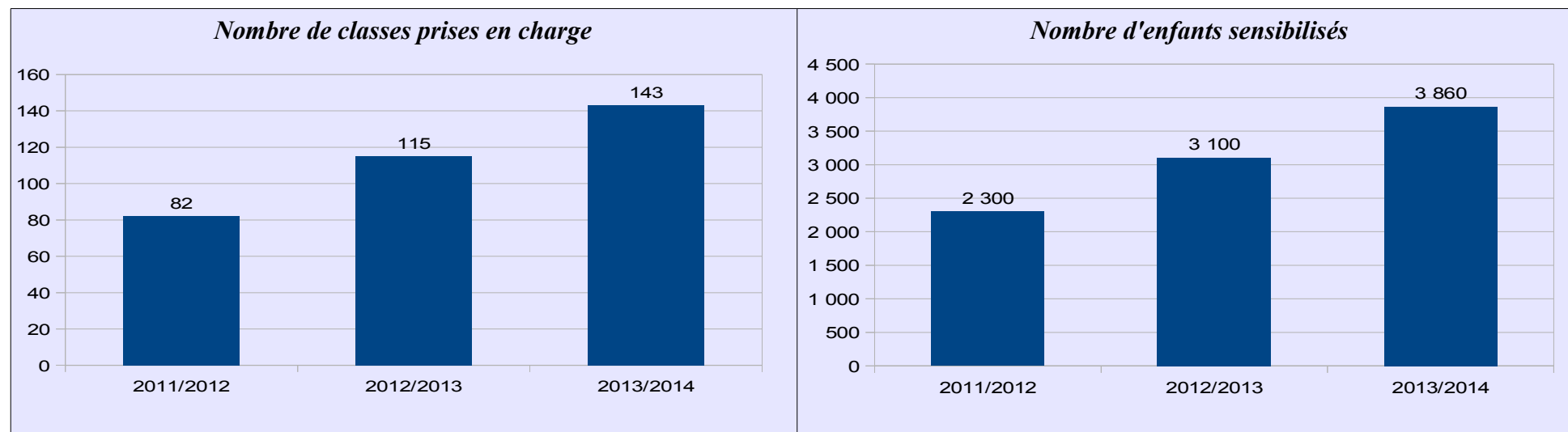
Vigie-Nature est un programme de **sciences participatives** ouvert à tous les curieux de la nature, dont l'objectif est de réaliser des **inventaires sur la biodiversité** au niveau du territoire communal et de mettre en place des jardins partagés dans différents quartiers de la ville. Les « publics-observateurs » visés sont les familles, les scolaires et les agriculteurs. L'idée est que les habitants puissent se réapproprier l'espace urbain qui les entoure.

> Ce programme est entré en 2014 dans sa phase réellement opérationnelle, avec la mise en place de trois protocoles pour les scolaires, et notamment l'observatoire « Sauvages de ma rue » consacré à l'étude de la flore urbaine (plantes urbaines sauvages) des villes de France.



Un acteur important : le CPIE

Le CPIE* assure, lors de chaque année scolaire, un certain nombre d'animations thématiques sur l'Environnement et le Développement Durable. S'agissant des écoles d'Aix-en-Provence, cette action a connu, depuis 2011, une forte progression.



* Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Atelier de l'Environnement – Base Nature du Grand Saint Jean)

III- Epanouissement de tous les êtres humains

E-administration : le développement des services en ligne se poursuit, via le site internet officiel de la Ville, afin de *rapprocher les usagers et l'Administration* (ouverture prévisionnelle, en décembre 2014, d'une nouvelle version du compte citoyen, et d'un nouveau site, plus clair et plus complet, sur l'actualité et les projets de la Ville).

III-1 Santé publique

1 461 professionnels de la santé sont répartis sur Aix-en-Provence en 2014 : 241 médecins généralistes, 215 médecins spécialistes et 1 005 professionnels du secteur paramédical.

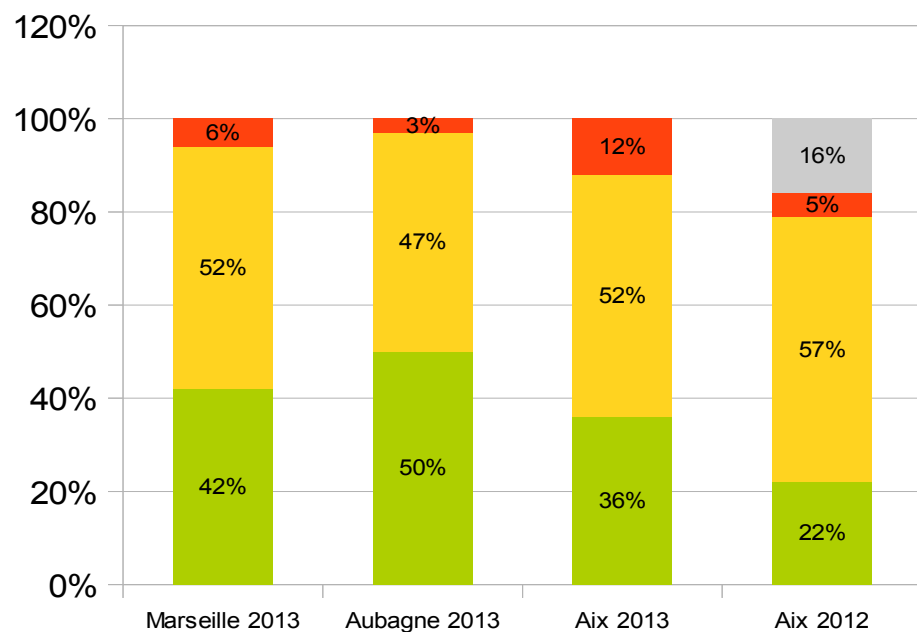
Qualité de l'air (voir également annexe 2-2) :

L'indice de qualité de l'air, ou « indice Atmo »

L'indice de qualité de l'air permet de caractériser chaque jour et de manière synthétique la pollution atmosphérique globale d'une zone géographique définie.

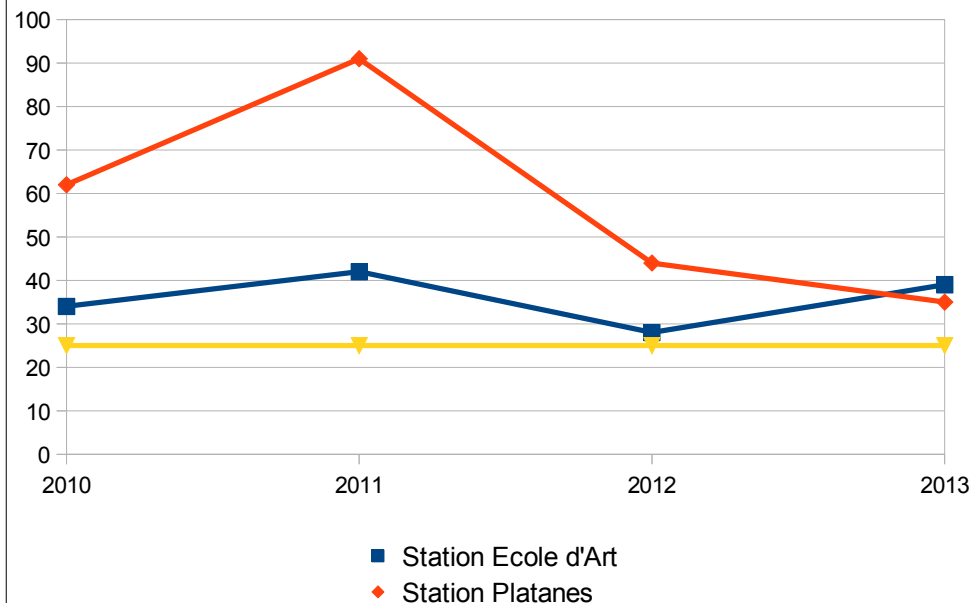
Pour chacun des principaux polluants (*ozone, particules PM10, dioxyde d'azote*), un sous-indice est calculé en fonction des concentrations atteintes (de 1 : « très bon » à 10 : « très mauvais »). Le plus élevé de ces sous-indices donne l'indice global de la journée.

- non disponible
- mauvais – très mauvais (valeurs de 8 à 10)
- moyen – médiocre (valeurs de 5 à 7)
- très bon – bon (valeurs de 1 à 4)

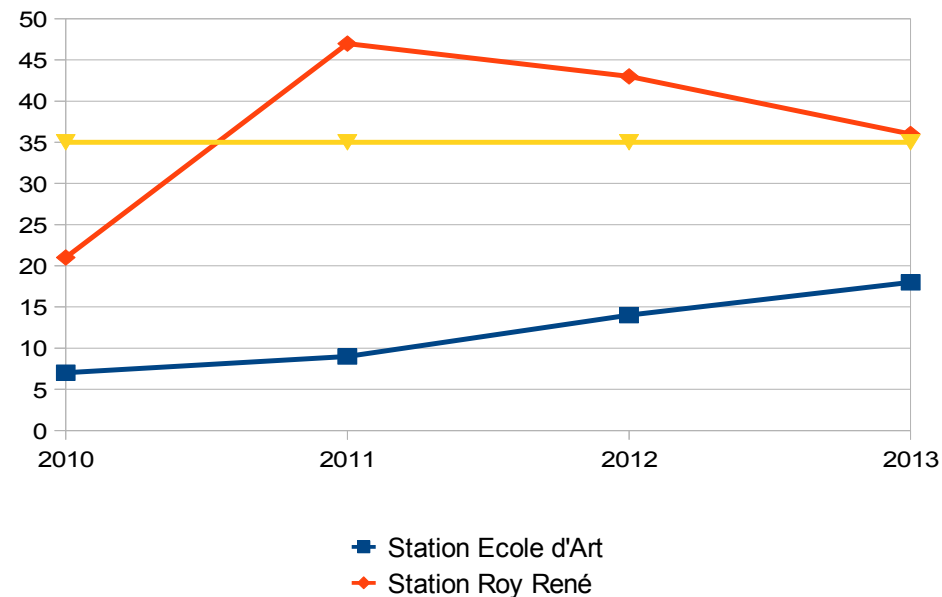


Nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé

Ozone (seuil de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus 25 jours par an)



PM10 (seuil de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an)



Qualité de l'air intérieur

En septembre 2014, le Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a repoussé l'obligation, prévue en janvier 2015, de mesurer la qualité de l'air dans les crèches et les écoles maternelles (décret paru en 2011). Néanmoins, en vue de « concilier qualité de l'air et simplicité des actions », un « Guide de bonnes pratiques » sera prochainement mis en place.

Il convient de souligner qu'afin de respecter le décret initial, la Ville d'Aix-en-Provence avait d'ores et déjà engagé la démarche de surveillance. Ainsi, des mesures de la qualité de l'air intérieur, menées par le bureau d'études VERITAS, sont actuellement en cours dans 8 écoles maternelles : Sextius, Henri Wallon (+ élémentaire), Jacques Prévert, Pont de l'Arc, Eugène Bremond, Auguste Boyer (+ élémentaire), Paul Arène, Colline du Serre.

Par ailleurs, les produits détergents polluants de l'air intérieur ont été remplacés par des produits naturels ne présentant aucune toxicité pour l'entretien des écoles.

Bruit :

> **31** enquêtes concernant les bruits de voisinage ont été diligentées par la Direction Santé Publique en 2013.

Le problème du bruit est particulièrement présent dans certains secteurs du centre ville (rue de la Verrerie, Forum des Cardeurs..). Suite à des diagnostics effectués en mai et Juin 2014 une action transversale - réunissant la Mission Relations avec les Usagers, la Direction de la Santé Publique, et la Police Municipale - et dénommée « **Charte de la vie nocturne** » a été lancée pour gérer, notamment, les horaires de sortie de boîtes de nuit.

Qualité de l'eau :

Malgré les extensions constantes du réseau d'eau potable de la Ville, l'approvisionnement en eau hors réseau public concerne 4 913 unités de potabilisation privées individuelles (mars 2013).

> *Les prélèvements réalisés par la Direction Santé Publique montrent que ce dernier système est moins performant en terme de sécurisation de la qualité de l'eau et que des précautions afin d'améliorer la performance des installations de traitement doivent être prises par les particuliers ou les établissements concernés.*

	2010	2011	2012	2013	2014 (1 ^{er} semestre)
Contrôle des eaux de consommation du réseau public (52 points)					
Nombre de prélèvements effectués sur le réseau	256	244	241	269	144
Taux de conformité	100%	100%	100%	99,1%	98 %
Contrôle des eaux de consommation hors réseau public (55 points)					
Nombre de prélèvements effectués				140	75
Taux de conformité				81 %	87 %

III-2 Petite enfance et éducation

Petite enfance : chiffres clés	2011	2012	2013	2014
Nombre de places (agrément CAF) en crèches	1 079	1 371	1 248	
Nombre d'enfants pris en charge dans les crèches	1 743		1 674	
Nombre de places proposées par les assistantes maternelles	1 017	1 142	1 273	1 209
Nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles				1 095

Éducation - Restauration scolaire : chiffres clés	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre d'enfants accueillis dans les écoles primaires et maternelles	10 500	10 836	10 700	10 600
Part des enfants scolarisés à proximité de leur lieu d'habitation	71%	71%	74%	73%
Nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire	8 000	9 000	9 000	8 850
Coût du repas pour les parents / participation de la Ville	3,05 € / 4,19 €	3,12 € / 4,25 €	3,20 € / 6,05 €	3,42 € / 5,85 €
Part des composantes du repas issues de l'agriculture biologique	23,8%	24,0%	24,0%	24,0%

2014 : mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Décidée par le gouvernement, la réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur à la rentrée 2014. Indépendamment des débats que peut légitimement susciter cette question importante, il s'avère que le développement durable, sur les principes applicables en la matière, a été largement pris en considération :

- > **Participation des habitants et des usagers** : les familles ont été consultées tout au long de la période de réflexion, et notamment en amont à travers un questionnaire relatif au choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi matin ou samedi matin) ;
- > **Accès de chacun à une éducation de qualité** : dans le cadre de la mise en place de la réforme, les dispositifs existants de réussite éducative sont optimisés et renforcés (avec notamment le développement des actions « coup de pouce », qui prévoient un enseignant pour cinq enfants) ;
- > **Gouvernance/évaluation** : une « Commission d'observation » fortement transversale (parents d'élèves, enseignants, personnel des écoles, responsables administratifs...) sera mise en place pour analyser les modalités d'application du dispositif, évaluer les résultats obtenus et procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

III-3 Enfance, Jeunesse et vie étudiante

Jeunesse - Vie étudiante	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre de jeunes accueillis à l'Espace Jeunesse		15 000	18 000
Nombre d'étudiants sur Aix-en-Provence		35 240	
Nombre de logements étudiants		9 000	

Depuis son ouverture en 2012, le site Aix Etudiants a fait l'objet de 30 000 visites.

Enfance : zoom sur les ALSH

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) sont répartis en **19 structures** sur le territoire communal et proposent aux jeunes Aixois diverses activités (activités d'éveil, ateliers éducatifs, sorties culturelles et de découverte, pratiques sportives, informatique...). Une partie de ces activités (environ 15%) se déroule au sein même des écoles de la Ville, en lien avec le nouveau dispositif mis en place pour la réforme des rythmes scolaires. **870 enfants ont été accueillis, dans ce cadre, au cours de l'année 2013**, pour une capacité d'accueil de **1 400** enfants.

Les prestations proposées font l'objet d'un co-financement Ville / CAF / familles (le tarif pour ces dernières étant fixé par chaque structure gestionnaire). Il convient de signaler qu'une partie de ces ALSH (Couteron, Floralties, Henri Wallon, La Provence, La Grande Bastide, Daudet et Jabir) bénéficie désormais d'un service de restauration mis en place par la Direction de la Restauration Municipale.

III-4 Vie associative - sports et culture

Culture :

Une manifestation dans la ligne du développement durable : « Musiques dans la rue »

Chaque année, le festival « Musiques dans la rue » investit divers lieux symboliques du patrimoine bâti aixois (cour de l'Hôtel de Ville, cloître des Oblats, cloître Sainte-Catherine...), et s'est également développé en 2013 dans les quartiers et les villages.

Avec une programmation de qualité et des concerts gratuits, cette manifestation s'inscrit parfaitement dans le cadre des principes du développement durable, qui préconisent l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Sports : En 2014, on dénombre **35 000** Aixois licenciés aux des différents clubs sportifs de la Ville. Par ailleurs, **30%** des événements sportifs font valoir une organisation éco-responsable.

Les espaces sportifs à Aix-en-Provence en quelques chiffres

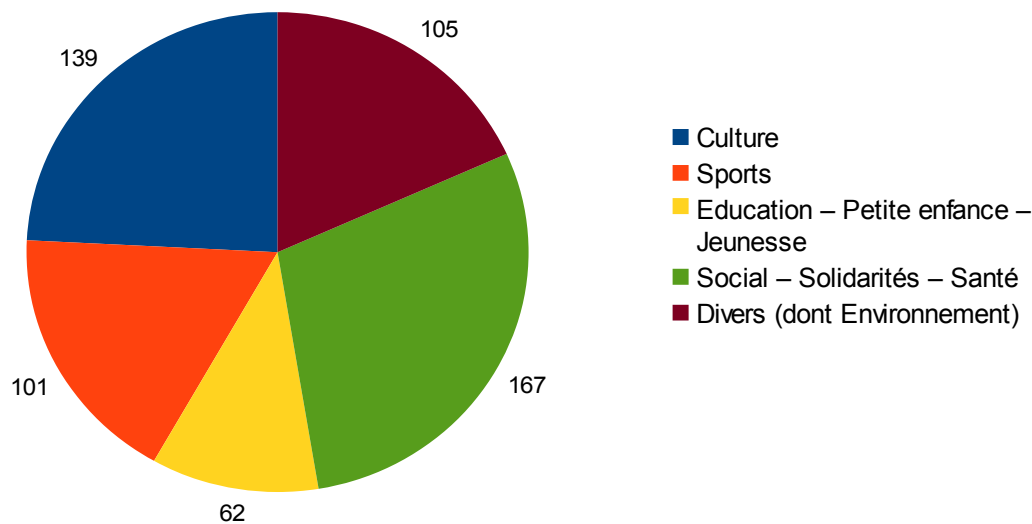
Part du synthétique dans les terrains engazonnés

On recense sur Aix-en-Provence **15** gymnases, **18** salles « polyvalentes » (escrime, gymnastique, dojos...), **12** stades, **13** terrains de proximité et **30** plateaux scolaires. L'ensemble des surfaces de jeux et des aires d'évolution représente une surface totale de **45 ha** (dont **19,5 ha** de terrains engazonnés) et s'accompagne de **10 ha** d'espaces verts « annexes » (haies, ornements, zones arborées).

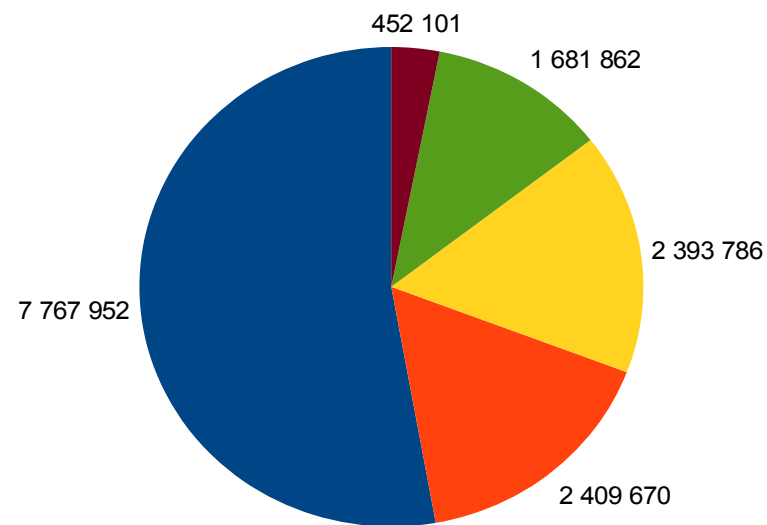
gazon naturel : 12,5 ha 64 %	synthétique : 7ha 36 %
---------------------------------	---------------------------

Vie associative - sport – culture : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Nombre d'associations ayant demandé une subvention municipale	740	715	697	834
Nombre d'associations ayant bénéficié d'une subvention municipale	523	488	391	574

Ventilation des associations subventionnées par secteur



Ventilation des montants alloués (€) par secteurs



IV- Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et entre générations

IV-1 Logement social

PCET action n°17

Logement locatif social (sur Aix-en-Provence) : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Nombre de résidences principales*	68 410	69 781	69 796	71 0714
Nombre de logements locatifs sociaux réalisés*	140	73	216	145
Nombre total de logements locatifs sociaux*	13 056	13 129	13 345	13 490
Taux de logement social*	19,08%	18,81%	19,12%	18,98%
Nombre de personnes renseignées dans le cadre d'une demande de logement social (accueil physique / accueil téléphonique)	2 042 / 1 184	2 438 / 1 466	3 566 / 2 314	4 210 / 2 361
Nombre de logements sociaux attribués (sur le contingent Ville)	73	61	75	

Bilan triennal 2011 – 2013 : 601* logements locatifs sociaux pour un objectif de réalisation triennal de 92 logements, soit un taux de réalisation de 653 %

* le chiffre de 601 englobe les opérations déjà finalisées (soit 434 entre 2011 et 2013, au regard du tableau ci-dessus) et les opérations engagées, c'est-à-dire bénéficiant d'une autorisation (permis de construire délivré) et d'un financement.

IV-2 Seniors et intergénérationnel

Seniors : chiffre clés	2011	2012	2013	2014
Nombre de seniors ayant participé aux sorties organisées pour lutter contre l'isolement	300	550	909	615
Nombre de seniors inscrits sur la liste du plan canicule	-	1 040	740	585

> A signaler au niveau de Direction Coordination de l'Education : mobilisation de seniors (jeunes retraités) pour des actions de sécurisation dans le cadre des entrées/sorties d'écoles

IV-3 Handicap

Comme pour la requalification de la voirie (notamment dans certains secteurs du centre ville) et pour la mise en place du "Schéma d'Itinéraires Modes Actifs", le "**Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**" (PAVE) est financé à hauteur de 50% par la CPA et fait partie du Plan Pluriannuel d'Investissement. Divers travaux sont programmés dans ce cadre afin de mettre en conformité les cheminements piétons sur les voiries et les espaces publics.

Par ailleurs, l'Office du Tourisme de la Ville d'Aix a mené une démarche en vue de mieux prendre en compte l'accueil des personnes handicapées sur la commune, démarche reconnue en 2014 par la labellisation "*tourisme et handicap*".

IV-4 Incivilité et insécurité sociale

> **Mise en place d'un « Observatoire de la tranquillité publique »** : afin d'« ausculter » le sentiment (éventuel) d'insécurité et le bien-être collectif à l'échelle d'un quartier, cette structure sera chargée de définir des indicateurs et de prendre en compte la remontée d'informations émanant d'un ensemble d'acteurs.

Partenaires pressentis :	<ul style="list-style-type: none">- le CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)- la police nationale et la police municipale- les bailleurs sociaux- les sapeurs-pompiers- les services municipaux et intercommunaux (en particulier le transport public)- à terme : l'ensemble des citoyens, par l'intermédiaire des CIQ et du tissu associatif local.
--------------------------	--

IV-5 Coopération internationale

Dans le cadre du « projet Liban » (2013-2015), la Mission Développement Touristique & International s'est engagée sur la réalisation d'un ***plan stratégique de développement et d'aménagement de la Ville de Baalbeck***.

<ul style="list-style-type: none">> partenaires externes : Mairie de Baalbeck, IUAR (Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional) ;> partenaires internes : Direction Exploitation Eau & Assainissement, DAST Infrastructures ;> budget 2014 : 24 300 €, soit 9% du budget global de la Mission Développement Touristique & International (<i>hors tourisme</i>)
--

Coopération internationale : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'associations soutenues pour l'action à l'international	11	8	13	9	10
Nombre de partenariats avec une collectivité locale étrangère	13	13	16	15	15
Nombre de missions réalisées par la Ville à l'étranger	-	8	6	8	2 (provisoire)
Nombre de délégations étrangères accueillies à Aix-en-Provence	-	11	18	14	-
Nombre de bourses de mobilité à l'international accordées aux étudiants	-	6	26	26	16 (provisoir)

Le montant global alloué à la solidarité internationale est passé de **5 612 €** (soit 2,07% du budget global de la Mission, hors tourisme) pour l'année 2013 à **26 916 €** (soit 9,91% du budget global) pour l'année 2014.

*Par ailleurs, conformément à la loi Oudin, **10 000 € HT** sur le budget de l'assainissement et **37 000 € HT** sur le budget de la régie des eaux peuvent être consacrés à des projets de solidarité internationale concernant l'alimentation en eau potable et la mise en place de systèmes d'assainissement pour des pays en voie de développement. En 2013-2014, sont soutenus des projets d'alimentation en eau de diverses communautés au Cameroun, ainsi que des constructions de sanitaires (avec des actions d'éducation à l'hygiène) dans des écoles malgaches.*

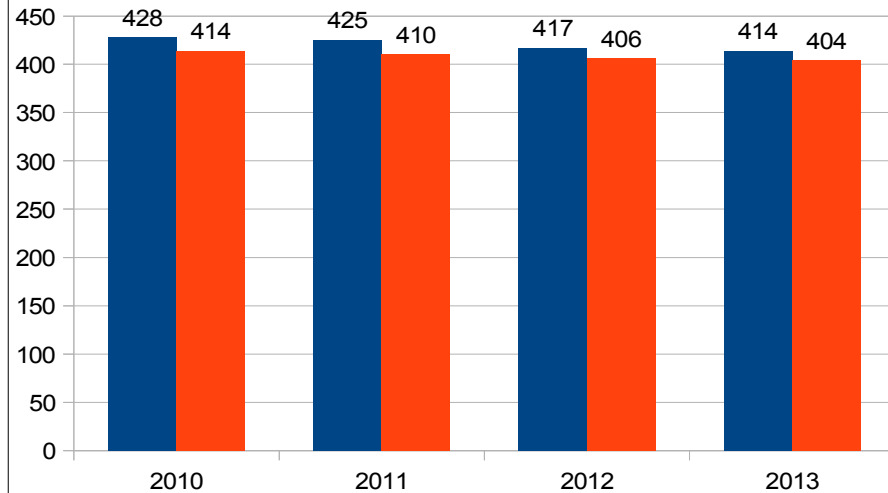
V- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

V-1 Collecte et traitement des déchets (voir également annexe 2- 1)

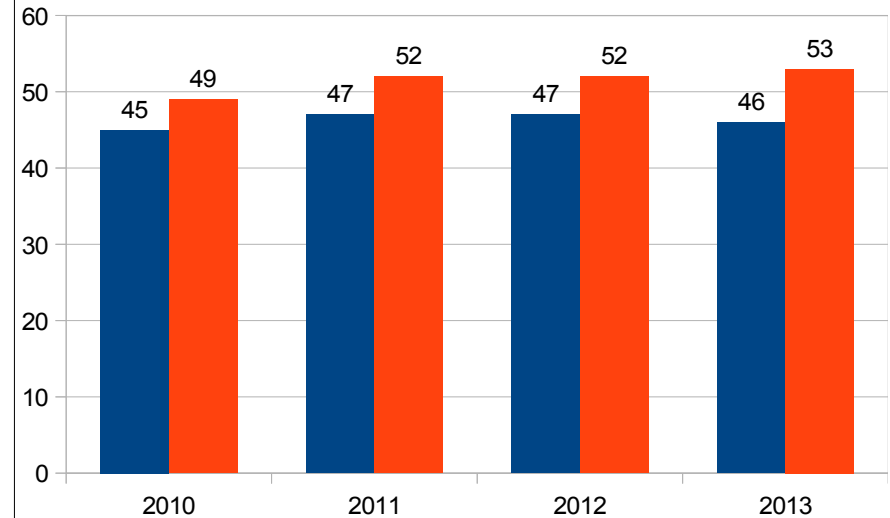
> Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 prévoit une diminution de 7 % de déchets et assimilés produit par habitant entre 2010 et 2020.

Evolution des tonnages collectés par habitant

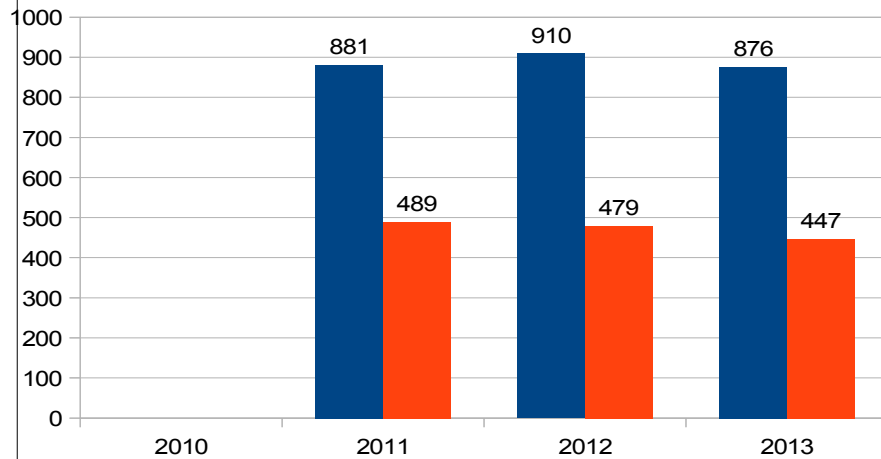
Quantités globales (hors déchetterie) en kg/hab/an



Collecte sélective (PAP+ PAV) et séparative en kg/hab/a



Nombre d'habitants pour 1 point d'apport volontaire



Quelques observations

Les tonnages d'ordures ménagères et assimilés sont importants sur Aix. Toutefois, les quantités collectées en porte à porte (PAP) et points d'apport volontaire (PAV) restent relativement faibles.

Le rendement de la collecte sélective par PAV sur notre commune représente **16,9 kg /habitant**, pour **24,8 kg / habitant** sur la CPA. On peut constater parallèlement un taux d'équipement en PAV/habitant qui reste plus faible sur notre commune que pour l'ensemble de la CPA.

Le rendement de la collecte sélective en PAP rapporté au nombre d'habitants concernés (soit 94 170 sur Aix) est meilleur (**39 kg/habitant**) qu'à l'échelle de la CPA (**35 kg/habitant**), mais cette collecte ne touche que 63 % de la population aixoise pour 73 % de la population à l'échelle de la CPA.

V-2 Création de jardins partagés

Différentes initiatives ont permis la création de jardins partagés permettant de répondre à des enjeux globaux de développement durable :

Jardin partagé « Famille et Provence » : Après une période de plusieurs mois de préparation, le projet de "jardin familial à développement social" d'Encagnane, porté par Pays d'Aix Habitat, sort de terre. 30 jardins potagers sont en cours de création sur une parcelle de 1700 m² en pied d'immeuble. Ils seront cultivés par des familles du quartier, habitant dans des logements 'Famille et Provence'. Une animation est effectuée, depuis le début de l'année 2014, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), en relation avec l'association "Programme d'Autoproduction et Développement Social" (PADES). Le fonctionnement de ce projet sera appuyé par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Un jardin écologique à la gare

Inauguré en mai dernier, un jardin écologique est sorti de terre en bordure des voies de la gare SNCF du centre-ville. Géré par l'Association e-quilibre, le projet « Gar'den » a été retenu par l'entreprise ferroviaire dans le but de redonner vie à un espace jusqu'à présent délaissé.

(extrait article Aix-en-Dialogue)

2ème partie : La collectivité exemplaire et responsable

I- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

On retrouve ici l'incidence du **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)**, au niveau de son volet interne, qui concerne avant tout le patrimoine de la collectivité (bâtiments communaux, parc de véhicules...), mais aussi certaines de ses activités ainsi que son fonctionnement interne (déplacements des agents, procédures administratives...).

I-1 Patrimoine bâti

PCET actions n° 2 et 3

Patrimoine bâti : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Consommation* d'électricité (spécifique + chauffage)	13 719 445	14 536 633	14 053 471	14 563 174
Consommation* de fuel	2 539 130			1 328 400
Consommation* de gaz		27 565 000	22 023 000	27 414 930
Consommation* via le réseau de chaleur	5 683 000	-	5 233 000	4 717 000
DJU** (voir encadré)		1499	1 826	1 891

* Toutes les consommations sont données en kilowatt-heures

Résultat du suivi 2012-2013 de 10 sites test (*Hôtel de Ville, Halle aux Grains, Hôtel de Valori, Serres Municipales, Cuisine Centrale, Maison des Sports, Groupe Scolaire Henri Wallon, Groupe Scolaire de la Duranne, École des Beaux Arts, Centre Social de la Grande Bastide*):

	Électricité	Chauffage (gaz)	Total	Ratio (kWh ou €) / DJU
CONSOMMATIONS (KWh)				
2012	2 391 990	5 181 944	7 573 934	4 148
2013	2 466 896	4 421 491	6 888 386	3 643
COÛTS (€)				
2012	272 856	306 292	579 148	317
2013	291 130	317 606	608 736	322

DJU (Degré Jour Unifié) :

Ce paramètre permet de comparer rationnellement les consommations d'énergie d'une année sur l'autre. «Pour un lieu donné, le Degré Jour est une valeur représentative de l'écart entre la température moyenne d'une journée et un seuil pré-établi ». Ce seuil (ou température de référence) est en général de 18° (d'où l'appellation DJU-base 18).

La formule de calcul (méthode dite « météo ») est donc la suivante : $DJU = 18 - (T_{min} + T_{max}) / 2$

Les DJU s'additionnent sur une période de chauffage de 232 jours, du 1er octobre au 20 mai (*ou du 1er janvier au 20 mai puis du 1er octobre au 31 décembre si l'on veut rester sur la même année civile*). Les DJU annuels moyens varient en France de 1 400 pour la Corse à 3 600 dans les Alpes et jusqu'à 3 800 dans le Jura. Sur Aix-en-Provence, ils sont généralement aux alentours de 1 800.

Il existe également des 'DJU de réfrigération' calculés suivant un principe similaire pour la climatisation en période chaude (mais moins souvent utilisés)

I-2 Flotte de véhicules

PCET action n°4

Le **Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône (PPA 13)**, révisé en 2013, établit pour les collectivités un certain nombre de dispositions dans le domaine du transport et des déplacements :

En particulier, l'*action réglementaire n°8* impose un renouvellement des flottes de véhicules visant, à l'horizon 2016, une proportion de **30% de véhicules « basses émissions »** (véhicules classés 5* dans l'arrêté du 03/05/2012, qui établit une nomenclature en fonction des niveaux de polluants atmosphériques).

Flotte de véhicules : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Configuration du parc (VL, VUL, 2 roues)*				
Nombre total de véhicules		627	614	618
Part des véhicules « propres » (électricité - GNV - GPL)		21,90 %	26,10 %	31,00 %
Part des véhicules électriques (y compris VAE)		3,50 %	4,60 %	4,85 %
Part des véhicules « basses émissions »		-	19,00 %	26,86 %
Nombre de véhicules « propres » achetés		-	58	46
Age moyen des véhicules (ans)		8,22	7,38	7,36
Déplacements - Consommations**				
Kilométrage total effectué		-	6 612 403	6 544 675
Part du kilométrage effectuée par les véhicules « propres »		-	18,00 %	29,12 %
Consommation de carburant : essence (l)		323 755	208 738	190 518
Consommation de carburant : gazole (l)		425 527	300 913	287 034
Consommation de carburant : GPL (m3)		5 000	9 211	10 469
Consommation de carburant : GNV (kg)		-	-	21 883

* Conformément au périmètre pris en compte dans le cadre de l'action réglementaire n°8 du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône (PPA 13)

** Données intégrant également les PL - Ne sont pas pris en compte les véhicules des secteurs suivants : Restauration scolaire, CCAS, Ecole d'Art

Rappel des objectifs du PCET

A l'horizon 2016 :

> l'âge moyen des véhicules passe est inférieur à **5 ans**

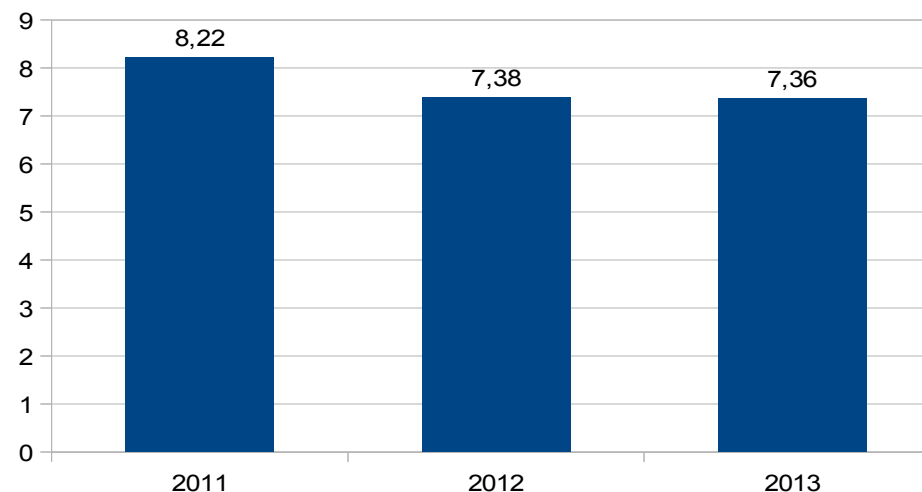
A l'horizon 2020 :

> **40 %** du parc est constitué de véhicules propres

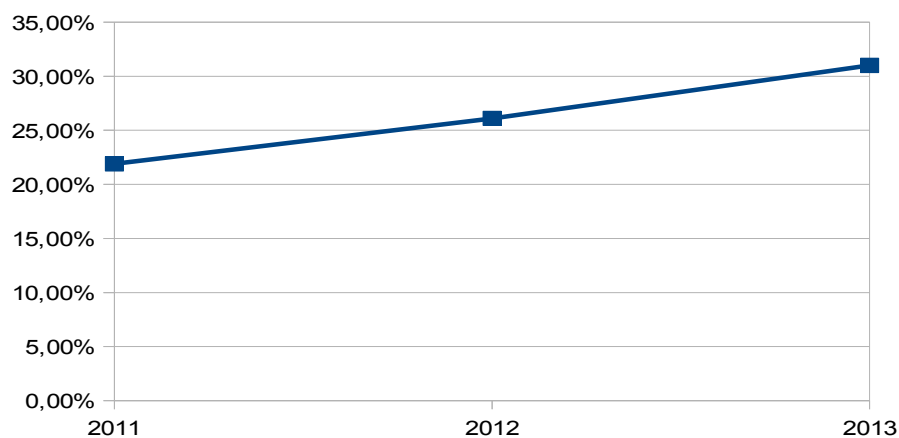
> **6%** du parc est constitué de véhicules électriques

Le report des consommations de carburants classiques vers les carburants alternatifs et de **3 % par an**

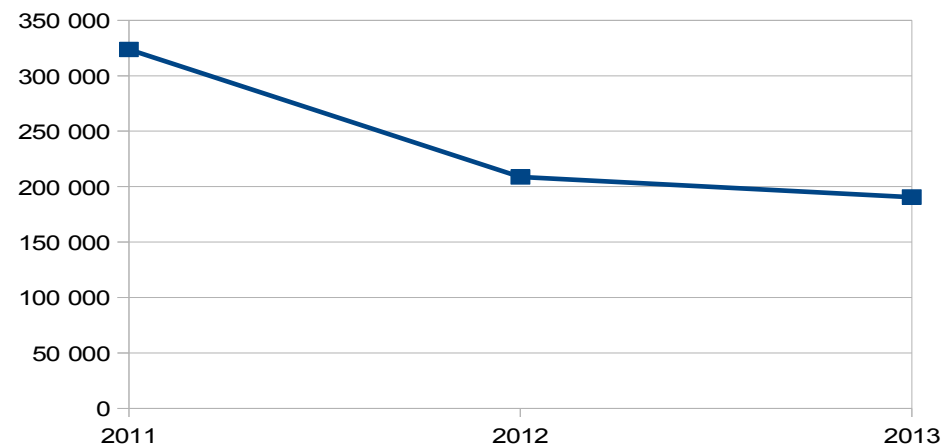
Flotte municipale : évolution de l'âge moyen des véhicules



Flotte municipale : évolution de la part de véhicules propres



Flotte municipale : évolution des consommations d'essence (l)



Éclairage public : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Puissance totale installée	2 890 kW	2 701 kW	2 568 kW	
Nombre de points lumineux	17 864	17 670	17 659	
Répartition lampes mercure / lampes sodium HP ou iodure métallique	4 414 / 13 450	3 662 / 14 008	2 493 / 15 166	

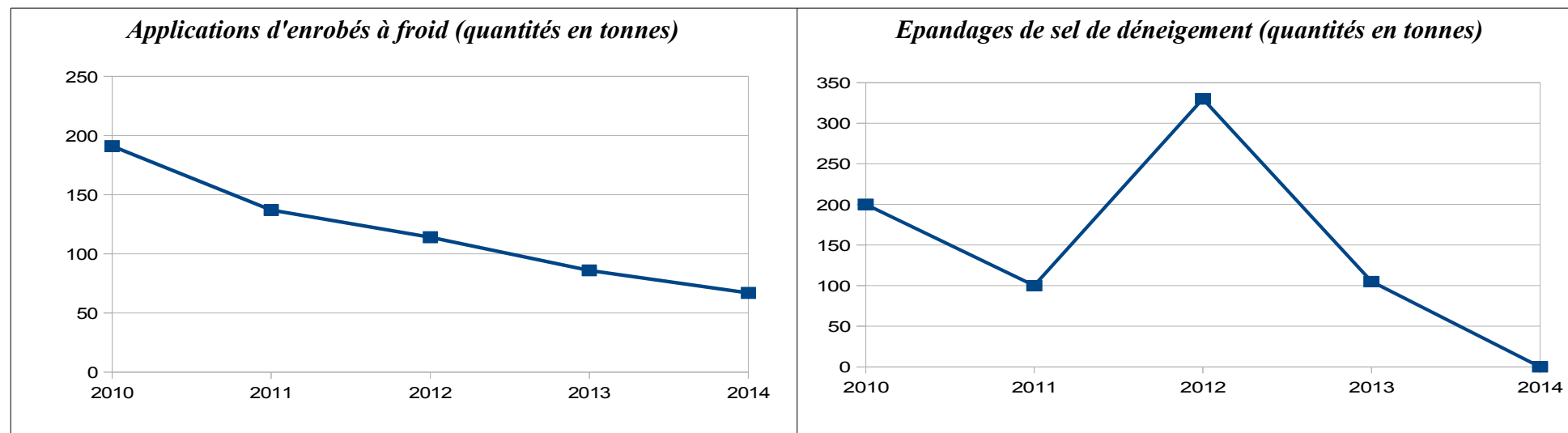
II- Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

Désherbage des bords de route : diminution de la pression phytosanitaire

> En 2014, le linéaire traité a été de **600 ml** (plus précisément : 300ml avec deux passages dans l'année), pour **220 l** de produit phytosanitaire utilisés, soit un ratio de **0,37 l/ml**. Ce ratio étant de 0,50 depuis 2010, la diminution observée résulte d'une démarche visant à favoriser les désherbages mécanique et manuel.

NB : les Directions 'Espaces Verts' et 'Sports- sont également (largement) concernées par la problématique « produits phytosanitaires ». Un compte-rendu précis sur ce sujet sera fourni dans le prochain rapport (2015).

Autres indicateurs de la Direction voirie :



III- Epanouissement de tous les êtres humains

IV- Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et entre générations

La Direction Ressources et Relations Humaines (DRRH) a effectué un *diagnostic handicap* en 2012. A l'issue de ce diagnostic - qui a permis de mieux connaître la typologie des 190 agents concernés au sein du personnel municipal - un partenariat a été signé en 2013 entre la Ville d'Aix-en-Provence et le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), pour la période 2013-2015.

> Une équipe pluridisciplinaire référente a été mise en place au sein de la DRRH et plusieurs actions ont pu être financées, au bénéfice également de l'accessibilité des locaux administratifs pour le public. Des sessions de formation et de sensibilisation de tous les cadres (directeurs et chefs de service) sur cette problématique se sont déroulées en octobre 2014, en relation avec l'équipe DRRH.

Ressources humaines : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Effectifs - Parité				
Part des femmes dans l'administration	51,5 %	51,5 %	51,3 %	52,4 %
Nombre d'emplois précaires ayant fait l'objet d'une titularisation (cumul depuis 1 999)	575	584	593	625
Taux d'emploi des travailleurs handicapés dans la collectivité	6,3 %	6,8 %	6,4 %	7,4 %
Absentéisme - Conditions de travail – sécurité				
Nombre moyen de jours d'absence par agent (tous motifs)	12,6	14,2	15	15,5
Accidents du travail : taux de fréquence	30,08	31,4	30,04	30,16
Accidents du travail : taux de gravité	0,93	0,97	1,39	1,51
Evaluation des risques professionnels : nombre d'unités de travail étudiées		27	15	13
Accompagnement				
Part des agents et des élus ayant bénéficié de journées de formation continue	61,57 %	81,80 %	66,56 %	60,64 %
Nombre global de journées de formation continue	9 773	9 004	8 676	8 898

Rappel des indicateurs de base de l'accidentologie

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents de service avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 10^6$$
 (nombre d'accidents de service avec arrêt par million d'heures travaillées)

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 10^3$$
 (nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées)

L'indice global de parité

Défini de façon précise dans le *Référentiel Agenda 21*, cet indicateur résulte de la prise en compte de trois paramètres :

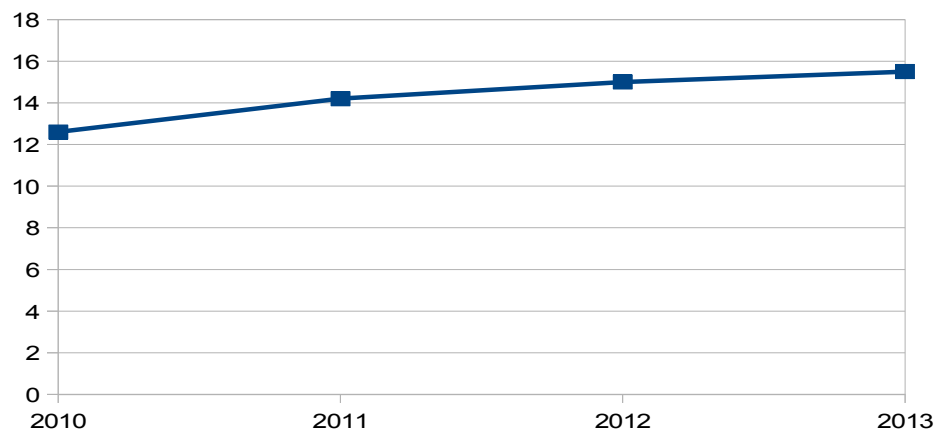
- > R1 = part des femmes dans l'administration
- > R2 = part des femmes dans les postes à responsabilité
- > R3 = part des femmes parmi les élus

$$\text{Indice global de parité} = (R1 + R2 + R3) / 3$$

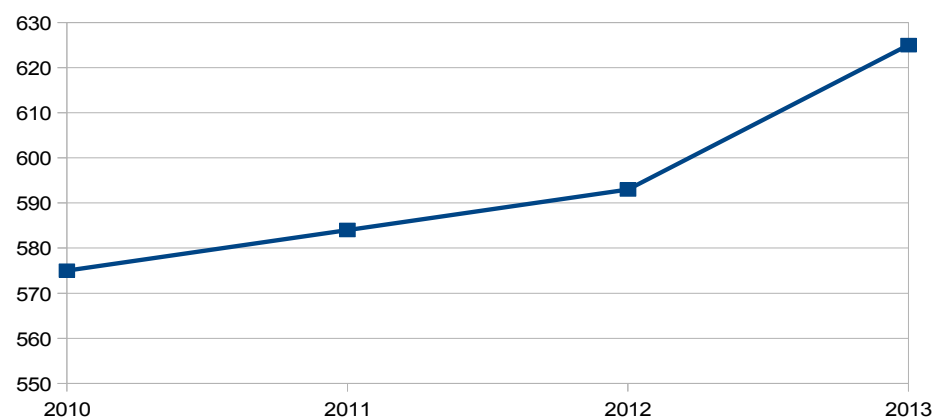
Les valeurs pour l'année 2014 sont les suivantes :
R1 = 52,4 %, R2 = 44,0 %, R3 = 50,9 %

soit un indice global de parité de **49,1 %**

Evolution du nombre moyen de jours d'absence par agent (*maladie ordinaire / longue maladie*)



Evolution du nombre d'emplois précaires ayant fait l'objet d'une titularisation (depuis 1999)



V-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

V-1 Déplacements des agents

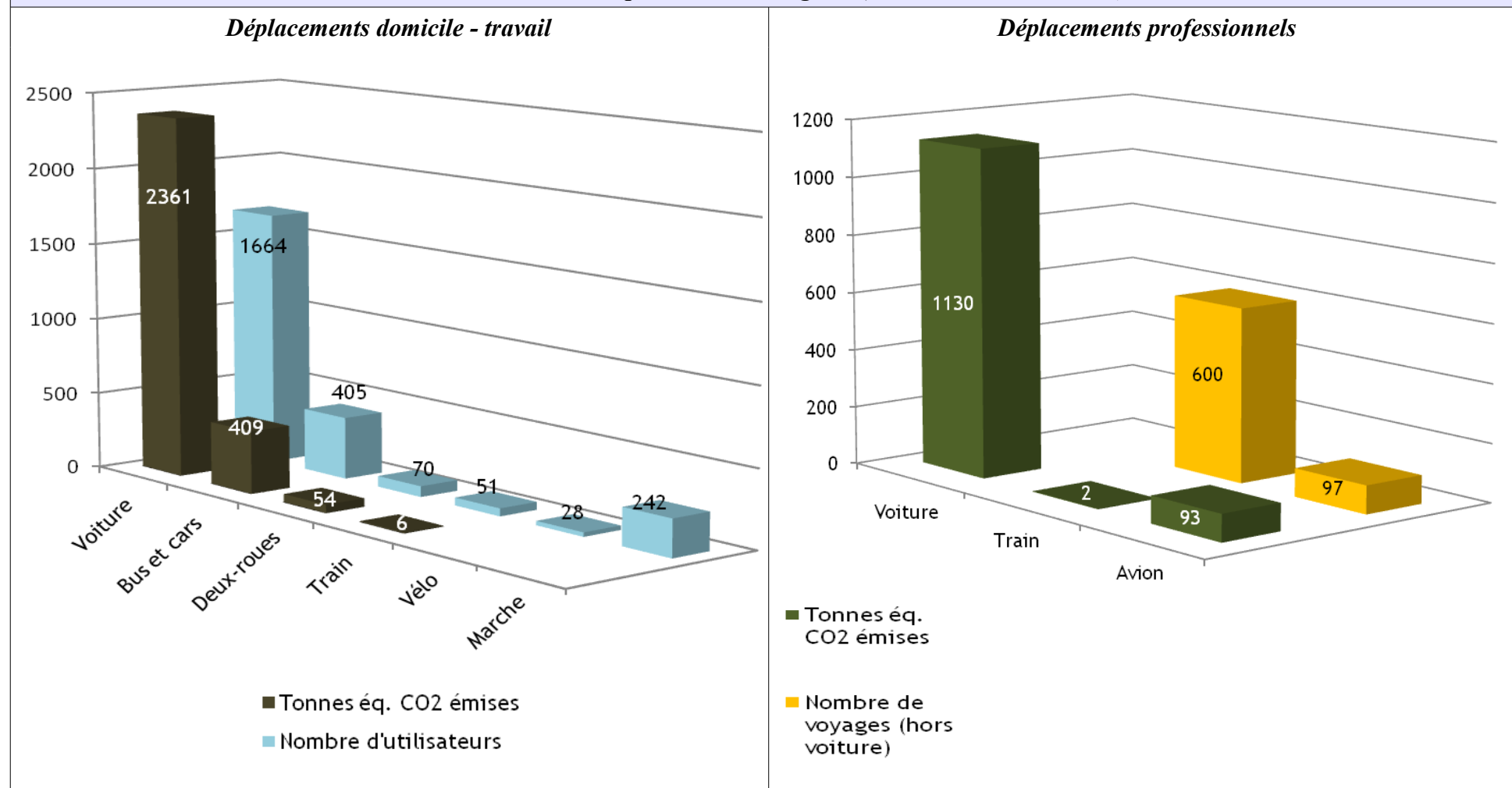
PCET action n°6

Déplacements des agents : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Nombre d'abonnements financés par la collectivité pour les TC	124	146	165	150
Nombre d'abonnements financés par la collectivité pour des places de stationnement dans les parkings du tour de ville	238	238	238	318
Kilométrage total parcouru par les agents (en millions de km)				20,3
Part de ce kilométrage liée aux déplacements professionnels				25 %
Part de ce kilométrage liée aux déplacements domicile- travail				75 %

Plan de Déplacement des Agents (PDA)

L'action réglementaire n°7-1 du PPA 13 impose la mise en place, à l'horizon 2016, de **Plans de Déplacements Administrations (PDA)**, ainsi que de **Plans de Déplacements Établissement Scolaires (PDES)** pour les groupes scolaires de plus de 250 élèves (20 établissements sont concernés sur Aix-en-Provence).

Extrait Bilan GES déplacements des agents (bureau d'études AUXILIA)



> L'étude diligentée par la société AUXILIA a permis de dégager un **plan d'actions** qui sera mis en oeuvre dès le début de l'année 2015. Un technicien sera spécifiquement chargé d'assurer, en interne, cette mission de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du PDA.

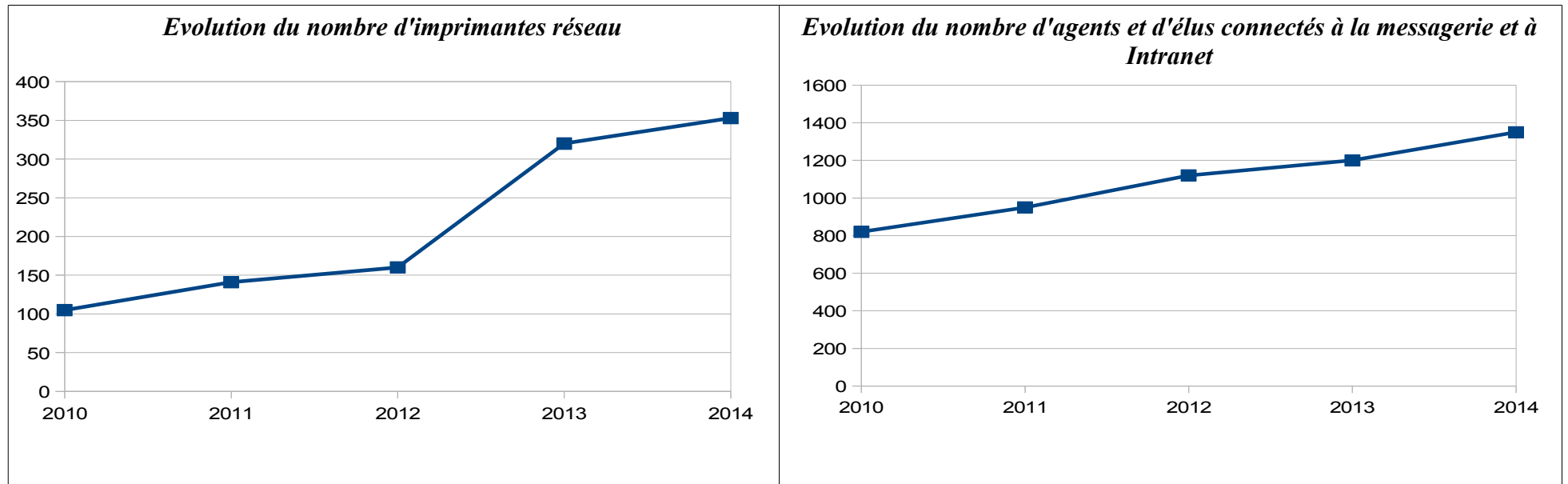
V-2 E-administration

PCET action n°7

Le développement de l'e-administration se poursuit au niveau externe (voir premier volet, en préambule de la partie III). Au niveau interne de la collectivité, il faut noter :

- > le raccordement de 6 nouveaux sites à la fibre optique (2013 – 2014)
- > la mise en oeuvre des formations sur le **nouveau logiciel Astre**, qui permettra, notamment, une **dématérialisation des procédures comptables** (2015)

E-administration : chiffres clés	2010	2011	2012	2013
Quantité de matériel (PC, imprimantes, photocopieuses) recyclée	6 T	8 T	4 T	4,5 T
Nombre d'équipements (PC) recyclés et réaffectés dans les écoles	105	110	98	112
Nombre d'imprimantes individuelles	1 056	916	727	321
Nombre d'imprimantes « réseau »	105	141	160	320
Nombre d'appareils fax remplacés par des serveurs	0	0	50 (sur 150)	30
Nombre de sites connectés par des liaisons fibres optiques	40	46	53	56
Nombre d'agents et d'élus connectés à la messagerie et à intranet	1 480	1 550	1 715	1 715
Nombre d'agents et d'élus connectés à internet	820	950	1 120	1 20



V-3 Marchés publics

PCET action n°8

L'intégration des **principes du développement durable** dans les processus de marchés publics doit notamment répondre :

- aux dispositions de l'**article 5 du Code des Marchés publics 2006** qui impose « *la prise en compte des objectifs de développement durable dans la détermination de la nature et de l'étendue des besoins à satisfaire* » ;
- à l'**action n° 8 du PCET**, qui vise à « *prendre en compte des critères environnementaux et 'énergie-climat' dans l'établissement des documents contractuels* » ;
- aux dispositions générales de la "**Charte vers un Développement Durable**" de la Communauté du Pays d'Aix.

Cette démarche s'appuie sur la mise en place de critères à la fois sociétaux (commerce équitable, insertion sociale...) et environnementaux (respect des *labels* et *écolabels*, élaboration de *bilans GES ciblés*...). Elle sera définie de façon précise dans un 'document-cadre' actuellement en cours de préparation.

V-4 Collecte et traitement des déchets

PCET action n°9

L'opération de collecte des papiers de bureau - initiée en avril 2013 et mise en oeuvre par les Directions Moyens Généraux et Environnement & Risques Majeurs - concerne 8 bâtiments administratifs importants du Centre Ville, soit 650 agents. Conçue dans un esprit de développement durable, cette opération a permis de valoriser **25,54 T** de produits recyclables d'excellente qualité. En particulier, la participation active des services municipaux a permis de collecter **3,5 T** de papiers lors des dernières élections municipales. Dès le mois de mai, la Direction des Moyens Généraux a assuré la continuité de l'opération, qui inclut désormais les prestations de destruction de documents sur sites.

> *L'extension de cette collecte aux autres bâtiments communaux est envisagée pour 2015.*

L'économie circulaire avec Ecofolio

En tant qu'émetteur d'imprimés papier, la Ville a adhéré en 2014 au titre de l'année 2013 à l'association **Ecofolio**, organisme agréé par les pouvoirs publics.

Cet organisme, grâce aux sommes perçues auprès des différents émetteurs et donneurs d'ordre, développe trois types d'actions :

- le soutien financier au service public de la collecte et du traitement des papiers assuré par les collectivités territoriales;
- une intervention technique en tant que « tiers-expert » pour optimiser les performances de la filière;
- la sensibilisation au geste de tri.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPEL DES 17 ACTIONS PRIORITAIRES DU PCET

ANNEXE 2 : DONNEES CHIFFREES COMPLEMENTAIRES

ANNEXE 1 : Rappel des 17 actions prioritaires du PCET

VOLET INTERNE (PATRIMOINE ET SERVICES)	
1	Sensibiliser et former les agents aux pratiques éco-responsables
2	Réaliser un suivi des consommations d'énergie des bâtiments communaux – Intégrer une information des 'utilisateurs' sur les résultats obtenus
3	Définir et mettre en oeuvre un programme pluri-annuel de rénovation thermique des bâtiments communaux
4	Limiter le vieillissement du parc de véhicules de la ville et intégrer les motorisations alternatives
5	Assurer la continuité du plan de rénovation de l'éclairage public
6	Elaborer et mettre en oeuvre un Plan de Déplacement Administration (PDA) – Intégrer les Plans de déplacements Etablissements Scolaires (PDES)
7	Développer l'e-administration et la dématérialisation en interne et pour le public
8	Prendre en compte des critères environnementaux et 'énergie-climat' dans l'établissement des documents contractuels (marchés publics)
9	Elaborer et mettre en oeuvre un plan de prévention et de valorisation des déchets produits par les Services/Directions de la Ville
10	Etudier les possibilités de valorisation du processus de digestion à la station d'épuration (STEP) de la Pioline
11	Rechercher et mettre en oeuvre les solutions permettant de limiter les consommations d'eau liées aux activités de la collectivité (1- arrosage des espaces verts et des terrains de sport / 2- nettoyage de la voirie)
VOLET EXTERNE (TERRITOIRE)	
12	Fixer, dans le cadre de l'élaboration du PLU et de la programmation des opérations d'aménagement, des prescriptions contribuant à la sobriété énergétique et à la réduction des émissions de GES
13	Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et favoriser l'intégration du végétal en ville
14	Dans le cadre de la modernisation du réseau de chaleur et du passage au bois, favoriser la réhabilitation thermique et augmenter le nombre de bâtiments connectés
15	Assurer un réel partage de la voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs
16	Développer les circuits courts en agriculture – Favoriser l'extension des espaces dédiés aux jardins familiaux ou partagés
17	En appui aux bailleurs sociaux, et suite aux opérations de réhabilitation thermique des bâtiments sociaux, former/sensibiliser les locataires concernés aux pratiques éco-responsables

ANNEXE 2-1 : Principales données chiffrées relatives à la collecte des déchets

(source : rapports d'activité Direction Collecte des déchets - CPA)

(OMR : Ordures Ménagères Résiduelles – PAP : Porte à Porte – PAV : Point d'Apport Volontaire)

		2010		2011		2012		2013	
		CPA	Aix	CPA	Aix	CPA	Aix	CPA	Aix
Collecte traditionnelle des OMR (PAP)	Sous-total 1 (T)	133 217	57 163	132 321	56 305	130 558	54 885	129 549	54 562
	Ratio (kg/habitant)	365	383	358	378	354	370	351	368
Collecte sélective et séparative	PAP (T)*	8 988	4 052	10 053	4 384	10 106	4 441	10 278	4 487
	PAV (T)	9 386	2 642	9 302	2 584	9 052	2 540	9 173	2 396
	Sous-total 2 (T)	18 374	6 694	19 355	6 968	19 158	6 981	19 491	6 883
	Ratio (kg/habitant)	49	45	52	47	52	47	53	46
Résultats consolidés	Total général (T)	151 591	63 857	151 676	63 273	149 716	61 866	149 000	61 535
	Ratio (kg/habitant)	414	428	410	425	406	417	404	414
Niveau de desserte PAP	Habitants desservis		94 710		94 170				94 170
	% population	72%	63%	74%	63%				63 %
Nombre d'habitants pour 1 PAV				489	881	479	910	447	876

Apports déchetterie**

Tonnages	Total (T)					109 444	17 270	116 269	18 679
	Par habitant (kg/hab)					296		314	
Nombre de visites	Total	607 586	95 874	692 628	103 351	727 997	123 227	701 897	120 489
	Par habitant	1,64		1,87					

* Valeurs comprenant les tonnages des cartons des commerçants du centre-ville

** Les valeurs données pour Aix-en-Provence sont celles de la déchetterie Aix-La Parade

ANNEXE 2-2 : Principales données chiffrées relatives à la qualité de l'air

(source : bilans annuels AirPACA)

Trois stations de mesure sont implantées sur Aix-en-Provence

Stations	Types de site	Polluants mesurés								
		O ₃	PM 10	PM 2,5	NO _x	SO ₂	C ₆ H ₆	HAP	Métaux lourds	CO
Ecole d'Art	Zone urbaine	X	X	X	X		X		X	
Les Platanes	Zone périurbaine	X								
Roy René	Situation de trafic		X		X		X			

Pollution photochimique (ozone)

		2010	2011	2012	2013
Nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé (120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures)*	Aix Ecole d'Art	34	42	28	39
	Aix Les Platanes	62	91	44	35
Moyennes annuelles (en µg/m ³)	Aix Ecole d'Art	51	54	53	52
	Aix Les Platanes	57	65	58	55
Nombre de jours d'activation du dispositif préfectoral > seuil d'information-recommandation / seuil d'alerte**	Ensemble du département (Bouches du Rhône)	27 / 1	26 / 1	21 / 0	19 / 0

* Cette valeur ne doit pas être dépassée plus de **25 jours par an, en moyenne sur 3 ans**

**180 µg/m³ sur une heure / 240 µg/m³ sur une heure

Particules en suspension PM10

		2010	2011	2012	2013
Nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé (50 µg/m ³ en moyenne journalière)*	Aix Ecole d'Art	7	9	14	36
	Aix Roy René	21	47	43	18
Moyennes annuelles (en µg/m ³)	Aix Ecole d'Art	24	23	32	30
	Aix Roy René	32	37	35	30
Nombre de jours d'activation du dispositif préfectoral > seuil d'information-recommandation / seuil d'alerte **	Ensemble du département (Bouches du Rhône)	6 / 0	7 / 0	39 / 0	54 / 2

* Cette valeur ne doit pas être dépassée plus de **35 jours par an et par station**
 ** 50 µg/m³ (en moyenne sur 24 heures fixes à 8h et à 14h) / 80 µg/m³ (même modalité)

Dioxyde d'azote

		2010	2011	2012	2013
Moyenne horaire au percentile 99,8 (en µg/m ³)* (valeur limite horaire pour la protection de la santé : 200 µg/m ³)**	Aix Ecole d'Art	115	138	119	121
	Aix Roy René	136	152	132	133
Moyennes annuelles (en µg/m ³ ***)	Aix Ecole d'Art	31	32	28	28
	Aix Roy René	47	49	46	42
Nombre de jours d'activation du dispositif préfectoral > seuil d'information-recommandation : 200 µg/m ³ /h	Ensemble du département (Bouches du Rhône)	Aucune procédure d'information-recommandations pour la population n'a été activée depuis l'année 2004			

* Le percentile 99,8 correspond à la valeur qui plafonne 99,8% des valeurs obtenues dans l'année

** Valeur à ne pas dépasser plus de 18 heures par an, soit 0,2% de l'année

*** La valeur limite pour la protection de la santé est ici 40 µg/m³

Rappel des principales sources d'information

- Observatoire Régional de l'Énergie (ORE) : Base de données Air/climat/Énergie (2004-2007-2010) - <http://www.aires-mediterranee.org>
- « Service Public de Production et Distribution d'Énergie Calorifique pour le réseau de chaleur urbain de la Ville d'Aix-en-Provence » : rapports des délégués pour 2010, 2011, 2012 et 2013
- Rapports annuels 2010, 2011, 2012 et 2013 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement
- Rapports annuels 2010, 2011, 2012 et 2013 sur le service public des déchets (CPA)
- Rapports annuels 2010, 2011, 2012 et 2013 sur la qualité de l'air (AirPACA)

- Enquêtes auprès des services de la ville
- Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la ville d'Aix en Provence (juillet 2011)